

Captures et déplacements d'individus de Cistude d'Europe (*Emys orbicularis*) et d'amphibiens dans le cadre du curage des bassins d'assainissement sur l'aire de repos de Boisredon (17)

METHODOLOGIE ET MESURES ERC



Captures et déplacements d'individus de Cistude d'Europe (*Emys orbicularis*) et d'amphibiens dans le cadre du curage des bassins d'assainissement de l'aire de repos de Boisredon (17)

METHODOLOGIE ET MESURES ERC



Rédaction : LEUCHTMANN M., DUFEY L. (NE 17), 2024.

Nature Environnement 17

2, Avenue Saint-Pierre
17700 SURGERES

☎ 05 46 41 39 04

💻 n.environnement17@wanadoo.fr

www.ne17.fr

SOMMAIRE

Sommaire.....	3
Introduction.....	4
I. Protocole proposé	6
I.1. LOCALISATION	6
I.2. RESPECT DE LA SEQUENCE EVITER-REDUIRE-COMPENSER	6
I.3. OBJECTIFS DU SUIVI	7
I.4. METHODOLOGIE PROPOSEE	7

INTRODUCTION

L'aire de repos de Boisredon se situe dans le sud de la Charente-Maritime, au sud-ouest de Jonzac, sur la commune de Boisredon (17150). Elle se trouve le long de l'autoroute A10 reliant Bordeaux à la région parisienne.

Depuis 2011, cette zone destinée à l'accueil des usagers de la voie rapide est dotée de trois bassins d'assainissement (eaux grises et noires), recevant les eaux usées issues des sanitaires. Ces eaux subissent un traitement en plusieurs étapes successives à l'origine de la formation de boues qui s'accumulent au fond de ces réservoirs (système de lagunage). Dans ce contexte, l'extraction régulière de ces boues par curage est nécessaire pour assurer le fonctionnement du système d'assainissement.

ASF, société de Vinci Autoroutes, a demandé en 2021 la réalisation d'un inventaire faunistique et floristique complet des espèces présentes dans l'espace clos du lagunage, dans le but d'évaluer les impacts éventuels de tels travaux sur la biodiversité.

Cet inventaire, réalisé par le bureau d'études CERA Environnement a permis de caractériser les habitats et la flore, ainsi que le cortège faunistique associé (avifaune, reptiles, amphibiens, Odonates, Lépidoptères rhopalocères, mammifères terrestres).

Les enjeux aux abords immédiats des bassins d'assainissement sont faibles et concernent essentiellement le cortège d'oiseaux nicheurs.

En revanche, il s'avère que ces points d'eau abritent la Cistude d'Europe (*Emys orbicularis*), tortue d'eau douce emblématique de la région Nouvelle-Aquitaine. Celle-ci fait l'objet d'une protection légale intégrale sur le plan national. Un minimum de 15 individus y a été inventorié. Notons aussi la présence du Triton palmé (*Lissotriton helveticus*) au sein des bassins (1 individu capturé).

Afin de mener à bien ces travaux d'entretien sans nuire à ces tortues aquatiques, il convient de les capturer et de les déplacer vers d'anciennes lagunes présentes au sein de l'aire de Boisredon.

Grâce à son expertise dans ce domaine, Nature Environnement 17, association départementale agréée de protection de l'Environnement et experte de l'espèce concernée dans le département, a répondu favorablement à la société VINCI Autoroute afin de réaliser cette mission et ainsi éviter la destruction directe des cistudes.

En effet, Nature Environnement 17 travaille depuis maintenant plus de 40 ans sur les populations de Cistude d'Europe dans le marais de Brouage et plus particulièrement au sein de la Réserve Naturelle Régionale de La Massonne (suivi des individus, études par Capture-Marquage-Recapture, suivis télémétriques, recherche des pontes, mise en œuvre de travaux de gestion appropriés, etc.). Plusieurs de ces salariés possèdent à ce titre une dérogation à la protection stricte de cette espèce (AP n° 86-2024-02-19-00004 portant dérogation à l'interdiction de capture de spécimens d'amphibiens et de reptiles protégés dans le cadre du projet RANA). Les salariés concernés, et qui interviendront dans le cadre de la mission confiée par VINCI Autoroute, seront Caroline MICALLEF et Laurent DUFÉY.

Ce document présente la méthodologie d'intervention proposée. Nature Environnement 17 a aussi pour rôle d'assurer le suivi des travaux après captures et déplacements des individus ainsi que le contrôle de l'efficacité des mises en défens prévues afin d'éviter les éventuels échanges d'individus entre la zone de relâché et la zone de capture.

A la demande de VINCI Autoroute, Nature Environnement 17 porte la présente demande de dérogation afin de pouvoir réaliser ce travail dans le cadre réglementaire imposé.

Sont joints à ce document les documents suivants :

- Projet de travaux sur des bassins de traitement des eaux usées de l'aire de repos de Boisredon (17) / Autoroute A10 – Expertises faune-flore préalables, CERA Environnement, juin 2021 ;
- Curage et valorisation des boues de lagunage de l'aire de Boisredon – Notice technique, VINCI Autoroute, mars 2024
- ANNEXE 1 – Plan de localisation et accès et matérialisation de la mise en défens, VINCI Autoroute, mars 2024 ;
- ANNEXE 3 – Reportage photo, VINCI Autoroute, mars 2024

I. PROTOCOLE PROPOSE

I.1. LOCALISATION

Les trois bassins visés par les travaux de curage se situent au sud de l'aire de repos de Boisredon, à l'est de l'axe autoroutier (**Figure 1**).

Les bassins visés pour l'accueil des individus capturés se situent à moins de 200m au nord des bassins à curer. Ils correspondent à d'anciens bassins d'assainissement des eaux grises et noires de l'aire d'autoroute aujourd'hui utilisés pour recevoir uniquement les eaux pluviales.

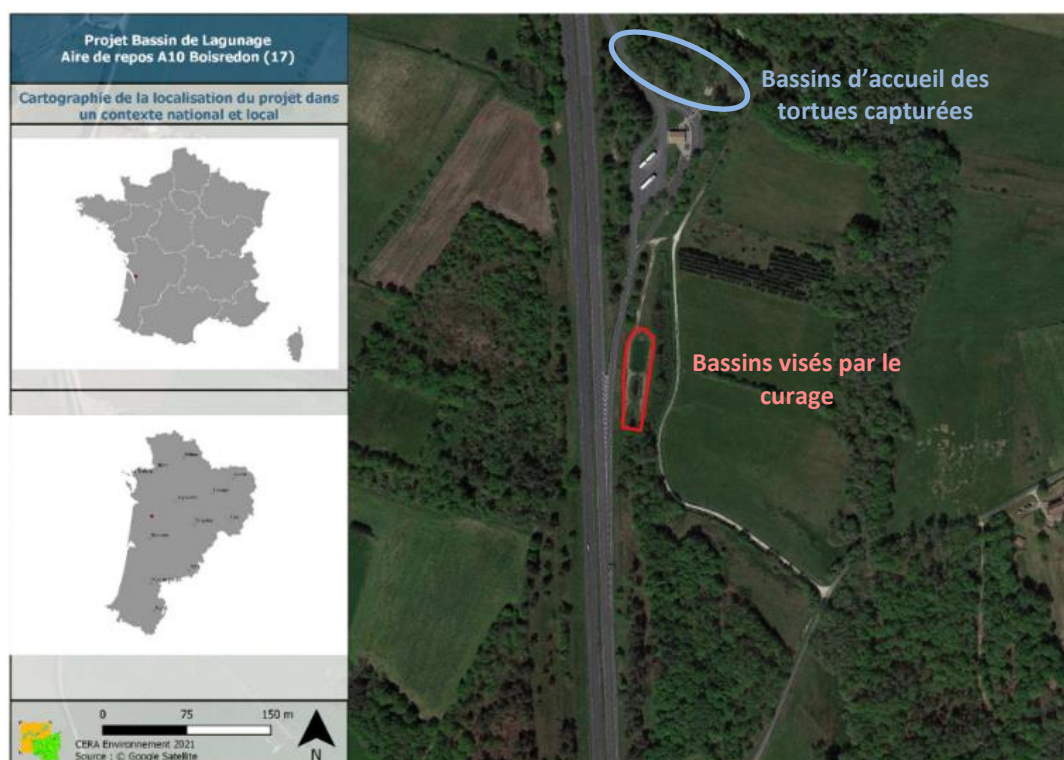


Figure 1 : Localisation de l'aire de repos de Boisredon (17), des trois bassins visés par le curage et du bassin d'accueil des tortues. (Source : CERA Environnement)

I.2. RESPECT DE LA SEQUENCE EVITER-REDUIRE-COMPENSER

Comme préconisé dans l'expertise réalisée en 2021 par CERA Environnement, la séquence ERC dans le cas présent est relativement simple et s'appuie sur les impacts relevés.

- Evitement : l'évitement spatial est ici impossible en raison de la nécessité pour la société VINCI Autoroute de procéder au curage des bassins occupés par les espèces protégées objet de la DDEP. L'évitement consistera à adapter la période des travaux en dehors des périodes jugées critiques pour les espèces (période de ponte, d'hibernation et d'entrée/sortie d'hibernation). Cet évitement temporel devra également éviter tout impact sur les

populations d'oiseaux nicheurs sur le site et donc se situer en dehors de la période de reproduction et d'élevage des jeunes. Le seul impact résiduel après évitement portera donc sur le dérangement occasionné par la capture et le déplacement des individus.

- Réduction : la principale mesure de réduction des impacts sur les individus de Cistude et d'amphibiens présents consistera au déplacement de ces individus vers des bassins non impactés par les travaux et situés à proximité pour les mettre en sécurité. Ces bassins seront mis en défens durant toute la période de capture envisagée ainsi que pendant la période des travaux, évitant ainsi le retour temporaire des individus vers la zone impactée.
- Compensation : aucune mesure de compensation n'est prévue car aucun impact résiduel n'est attendu suite à la réduction envisagée. Une fois les mises en défens retirées autour des bassins non impactés, les individus pourront recoloniser naturellement les bassins objet du curage.

I.3. OBJECTIFS DU SUIVI

Capter et déplacer la totalité des individus de Cistude d'Europe et d'amphibiens (Triton palmé notamment) des bassins à curer vers les bassins non impactés.

Assurer la prise en charge des potentielles tortues et amphibiens restants lors du curage.

Contrôler les mises en défens et accompagner les travaux de curage.

I.4. METHODOLOGIE PROPOSEE

Capture et transfert

Période

Les sessions de capture des Cistudes d'Europe et des amphibiens se dérouleront lors de deux périodes d'une semaine chacune, espacées d'une semaine. La période visée sera la dernière semaine d'août et la seconde semaine de septembre. Les travaux de curage auront lieu immédiatement après et dureront une semaine.

La période choisie, en adéquation avec le cycle biologique de la Cistude, permet ainsi d'éviter les périodes critiques pour les espèces (notamment les pontes et l'entrée/sortie d'hibernation).

Matériel & méthodes

Les tortues sont capturées à l'aide de nasses déposées et fixées en amont dans les bassins. Leur nombre, leur densité et leur répartition dépendent des observations effectuées lors de l'inventaire de 2021 (**Erreur ! Source du renvoi introuvable.**). La réalité et l'accessibilité du terrain peuvent aussi amener à quelques changements.



Figure 2 : Emplacement et répartition approximatifs des nasses au sein des trois bassins.

Afin d'augmenter drastiquement l'efficacité du dispositif, les tortues sont appâtées au sein des nasses par des conserves de poisson. De plus, des bouteilles en plastique vides sont disposées dans l'ensemble des systèmes de capture afin d'éviter les noyades accidentelles.

Les individus capturés subissent une série rapide de mesures biométriques (sexe, taille, masse...), puis sont transférés vers le bassin d'accueil dans les plus brefs délais.

Les amphibiens seront quant à eux capturés à l'aide d'Amphicapt et d'épuisette.

Durant cette période de capture, un salarié effectuera une relève quotidienne des nasses, indispensable pour réduire au maximum les risques liés à la noyade et au stress.

Accompagnement des travaux et contrôle des mises en défens

Un écologue vérifiera la mise en défens effective du bassin d'accueil pour éviter le retour des animaux durant toute la phase de capture et pendant la phase des travaux.

Il assistera également aux travaux de curage quotidiennement afin d'assurer la prise en charge des éventuelles tortues et amphibiens qui n'auraient pas été capturés au préalable.